



Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

Aux Candidat(e)s à l'élection présidentielle

Paris, le 31 mars 2022

Objet : Plaidoyer de la FISAF

La FISAF, fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys, en cohérence avec son projet fédératif, inscrit son action dans une perspective de société inclusive, basée sur l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et la coopération de tous les acteurs.

A cet effet, nous soutenons fortement la nécessité de réformes systémiques pour franchir une nouvelle étape, redonner du sens aux actions menées en faveur de l'autonomie et favoriser la participation à cette dynamique de société inclusive, fondée sur des valeurs de solidarité et d'équité.

L'inclusion se conçoit comme l'adaptation d'un système (éducatif, social, professionnel...) afin de permettre à chaque personne d'y trouver sa place et de participer pleinement aux décisions qui la concerne. C'est-à-dire, une société qui s'inscrit dans un mouvement de transformation où tous les citoyens, quels que soient leur handicap et leur environnement de vie, retrouvent leurs droits dans un espace redevenu apte à les prendre en considération et à accueillir leurs potentialités.

Trois réformes systémiques nous semblent indispensables pour assurer l'accessibilité universelle :

- Une « vraie » 5^{ème} Branche Autonomie de protection sociale
- Une Loi de programmation « Société inclusive »
- Une refonte totale des métiers de l'accompagnement social.

1/ Une « vraie » 5^{ème} Branche Autonomie de protection sociale

Le constat :

Le premier constat est celui des inégalités, des iniquités et donc du sentiment d'injustice qui caractérisent le fonctionnement du système actuel construit depuis 75 ans sur des logiques d'aide sociale. La multiplication des financeurs et des régulateurs (101 CD, l'Etat, l'AM, la CAF...) et donc

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex
Tél. : 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875

l'illisibilité des politiques publiques qui en découle a participé à ce que de profondes inégalités soient maintenues, voire se creusent entre territoires du triple point de vue des prestations et des aides à la personne, du financement des établissements et services et désormais des rémunérations des professionnels exerçant pourtant les mêmes métiers.

En outre, la difficulté, faute d'outils et de méthode adaptée, à saisir et à caractériser l'évolution des attentes et des besoins des personnes, et les évolutions sociétales profondes, participent à rendre illisibles les politiques publiques.

Notre proposition :

Nous proposons la mise en œuvre d'une « vraie » 5ème branche autonomie, véritable branche de protection sociale fondée sur le modèle de notre Sécurité Sociale de 1945, reposant sur les trois piliers que sont : l'égalité de traitement des personnes, le financement par la solidarité nationale et l'unité de gestion.

Cela nous permettrait ainsi de passer d'un financement hétérogène aujourd'hui à un financement solidaire demain, d'une gouvernance balkanisée à une gouvernance unifiée, des inégalités d'aujourd'hui à l'universalité et à l'égalité de traitement demain, de l'actuel fonctionnement en silos à des pratiques transversales de construction de parcours de vie et de santé.

Il serait alors nécessaire de réformer notre fiscalité, revoir la place et le rôle des institutions nationales et territoriales, de faire une place à la démocratie sociale, d'associer les bénéficiaires, de permettre aux innovations de se déployer et de créer les conditions d'une réforme continue permettant l'adaptation du système à l'évolution des besoins et des capacités des populations.

2/ Une Loi de programmation « Société inclusive »

Le constat :

Le deuxième constat est celui de l'incompréhension de l'évolution des attentes et des besoins des personnes en situation de fragilité, des évolutions sociétales qui les accompagnent et des politiques publiques qui les encadrent.

Il faut donner du sens et de la lisibilité au mouvement inclusif en posant comme désormais fondamental que c'est la « demande » des personnes qui détermine « l'offre » des prestataires et que l'autodétermination, le droit d'agir et de choisir, sont les moteurs de cette évolution sociétale basée

sur l'accessibilisation. L'enjeu est donc, tout à la fois, pour les acteurs, de retrouver le sens perdu, de s'adapter aux évolutions sociétales, de donner de la lisibilité aux réformes nécessaires, de les inscrire dans la durée, et ce, en étayant la demande et garantissant la mise en œuvre des solutions pour une véritable effectivité des droits et une autodétermination des différents acteurs de la coopération.

Ce constat est aussi celui du grand nombre d'enjeux sociétaux et de réformes nécessaires à rendre une société plus inclusive : réforme de l'école, de l'accès à l'emploi ordinaire, formation des accompagnants et des aidants, transformation de l'offre, mesures fiscales incitatives, accès aux soins...

Notre proposition :

Nous proposons une loi de programmation sur la société inclusive (sur le modèle notamment des lois de programmation Justice et Recherche) qui sera de nature à répondre à l'ensemble de ces enjeux : clarification des objectifs, lisibilité des réformes, place des acteurs et modalités de coopération des acteurs, inscription dans un calendrier.

Les chapitres de la loi pourraient traiter des principaux enjeux : transformation de l'offre, mesures incitatives, formation, financement, école, accès aux soins, déploiement sur les territoires des dispositifs d'appui à la demande contribuant à l'autodétermination...

3/ Une refonte totale des métiers de l'accompagnement et du lien social

Le constat :

En raison de nombreuses réformes, la formation professionnelle dans le champ sanitaire, social et médico-social a connu de profonds bouleversements. Mais ces évolutions n'ont pas toujours été menées en cohérence avec la transformation de l'offre et les enjeux de politique publique. En outre, les formations du champ social restent peu visibles et complexes. Ce qui contribue à rendre les métiers exercés peu attractifs.

Il nous semble donc nécessaire que les deux premières réformes systémiques, fondées sur des enjeux partagés, évoqués précédemment, s'accompagnent d'une réforme concernant la formation, levier essentiel pour contribuer aux évolutions attendues. En effet, la formation -initiale et continue- constitue un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et contribuer à une transformation « culturelle » en faveur de la société inclusive.



Notre proposition :

Si nous souhaitons garantir une égalité de traitement sur les territoires, une participation de tous les acteurs à l'accessibilité, un accompagnement du projet de la personne fondé sur l'autodétermination nous devons revisiter les formations des professionnels de l'accompagnement en tenant compte du sens de l'action, des objectifs fixés et dépasser l'approche par catégories de métiers cloisonnés. Les fonctions du lien social seront ainsi mieux reconnues, les missions valorisées et les professionnels plus à même de contribuer à l'enjeu majeur et commun à tous : l'autonomie de la personne.

La création d'une discipline « travail social », comme c'est le cas dans de nombreux pays, conçue sur une architecture Licence, Master, Doctorat, serait de nature à créer une seule filière rénovée et revalorisée.

Enfin, dans le cadre de leurs fonctions d'appui-ressources pour favoriser l'effectivité des droits, les professionnels de l'accompagnement et les personnes en situation de handicap doivent co-intervenir dans le cadre de la formation initiale des acteurs de droit commun en charge de l'accessibilité (enseignement, urbanisme, transport, management entreprises...).

A propos de la FISAF :

www.fisaf.asso.fr

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, fédère 180 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 16 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 6 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

Contacts : *f.deloriere@fisaf.asso.fr / p.cador@fisaf.asso.fr*

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex
Tél. : 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875